

URPS DES CHIRURGIENS-DENTISTES RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2025

Qui s'est déroulée à l'antenne de l'URPS Médecins
« Vallée des Vignes »
27, avenue d'Italie – 80090 AMIENS

Membres élus présents :

- Dr BALBI Thomas,
- Dr BISERTE Marie,
- Dr BLOQUET Grégory,
- Dr CALOONE Benoît,
- Dr CORDET-DRON Marianne,
- Dr DROUET Julie,
- Dr GALLANT Anne-Isabelle,
- Dr HERLEM Jean-Pierre,
- Dr MOLLET Christelle,
- Dr PARIS Aline,
- Dr TRUONG Lisa.

Le président ouvre la séance. Onze membres sont présents, trois sont représentés :

Le Dr Christophe LEMAN, absent, a donné pouvoir au Dr Jean-Pierre HERLEM

Le Dr Sylvia MERCIER, absente, a donné pouvoir au Dr Benoît CALOONE

Le Dr WANGLIN-DEMOLIN, absente, a donné pouvoir au Dr Thomas BALBI

Le Dr Sophie BRASSART est excusée.

Sont invités à participer à l'assemblée :

M. Lucas DUPONT, coordonnateur de l'URPS,

Mme Camille LEGRAND, chargée de mission de l'URPS,

Mme Sabrina PECHON, référente administrative de l'URPS,

M. Marco CARTENI, commissaire aux comptes de Nord Est Compta,

M. Thibault DEROZIER, expert-comptable de FIDECA.

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut se dérouler normalement.

Approbation du PV de l'AG du 11 décembre 2024 (vote) (ANNEXE n°1)

Aucune remarque n'est apportée sur le PV de l'AG du 11 décembre 2024.

Vote pour l'adoption du PV de l'AG du 11 décembre 2024.

Pour : 14 voix

Le PV est adopté à l'unanimité.

1. Election de la commission de contrôle (vote)

Candidatures pour constituer la commission de contrôle :

Le Dr Julie DROUET, le Dr Anne-Isabelle GALLANT et le Dr Laura WANGLIN-DEMOLIN proposent de reconduire leur mandat.

Vote à mains levées

Pour : 14 voix

La commission de contrôle est renouvelée à l'unanimité

2. Bilan financier (activités et trésorerie) pour l'exercice 2024 (ANNEXE n°2)

- Présentation des comptes

M. DEROZIER présente les comptes pour l'exercice qui a débuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il précise que le compte de résultat, qui rassemble l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année, fait apparaître les 2 principales sources de revenus de l'URPS, à savoir :

- la subvention ACOSS de 518 495 €
- les participations des praticiens aux formations pour 36 497 €

Le plus gros poste des charges d'exploitation pour un montant de 309 425,10 euros concerne les charges de fonctionnement liées à l'URPS hors salariés (sous-traitante de formation, location de salle, achat de matériel, prestataire externe, etc...).

Les variations concernent les projets suivants :

- Violences faites aux soignants avec une dépense de 28 000 euros en 2024 contre 0 euro en 2023 ;
- L'étude sur le zonage, pas de dépense en 2024 contre 14 000 euros en 2023 ;
- Les formations AFGSU qui représentent un montant moindre par rapport à 2023 - 65 000 euros contre 80 000 – du fait qu'il y ait eu moins de sessions en 2024.

On note sur la ligne des impôts sur les sociétés un report des ressources non utilisées pour 8 869 euros. Il s'agit d'une subvention pour le projet antibiorésistance qui n'a pas été utilisé. Cette subvention ne peut servir que le projet pour lequel il a été alloué.

Le compte de résultat affiche un excédent de 142 015,16 euros contre 114 211, 09 euros en 2023.

Le compte de résultat affiche un total produit de 585 884 euros et un total de charges de 443 869 euros, dégageant ainsi un résultat excédent de 142 015 euros.

M. DEROZIER indique que le bilan est la photo du patrimoine de l'association URPS CD HDF au 31 décembre 2024. A l'actif, on retrouve toutes les possessions de l'URPS ; au passif, toutes les dettes.

Concernant l'actif (crédits)

On retrouve peu de variation pour l'actif immobilisé. Sauf acquisition de matériel informatique. Le poste le plus important reste le prêt qui a été fait à la SCI à hauteur de 382 369, 56 euros qui sera remboursé le 15 juillet 2034.

Il y a 2355 euros dans les autres créances, il s'agit d'un avoir locatif qui sera perçu en 2025.

La trésorerie est en hausse avec 1 638 506, 40 euros contre 1 526 063,35 euros en 2023, dû à un excédent.

Concernant le passif (dettes)

Il y a 44 435, 48 euros qui correspondent au projet Antibiorésistance et au projet de l'article 51 « Régulation Urgences Dentaires ».

→ Le Dr HERLEM revient sur le budget concernant l'article 51 « Régulation Urgences Dentaires ». Il déclare n'avoir pas eu de retour du courrier qu'il a envoyé à l'URPS et à l'ARS, sollicitant le paiement du SI mis en place par le CDO 59.

L'expert-comptable a reprécisé le résiduel du budget alloué par l'ARS pour le projet article 51 « Régulation Urgences Dentaires » qui est de 40 953,48€. Ce budget a été provisionné sur les comptes de l'URPS. Il a été reprécisé que sur le budget SI, il restait 17 000€. Il est reprécisé également que la régulation des urgences dentaires est passée dans le droit commun. Suite à l'expérimentation pour le Nord et la Somme, la régulation a pour vocation à être étendue dans tous les départements. Aussi, les sommes résiduelles devraient être allouées à la généralisation des process dans chaque département (formation, SI).

C'est à l'ARS d'arbitrer l'utilisation de ce budget.

M. DEROZIER embraye sur les dettes d'exploitation pour 53 643, 92 euros. Elles correspondent aux locations de salle et à la sous-traitance pour les formations. Puis, on retrouve les dettes fiscales et sociales, pour 13 640,87 euros, qui sont liées aux salaires. On ne note pas d'évolution particulière, ce sont des dettes classiques.

Il y a 1 912 517, 88 euros de total de fonds associatifs en 2024 contre 1 770 502, 72 en 2023. Ces fonds augmentent mécaniquement du résultat de cette année. Le fonds correspond aux résultats historiques de tous les excédents ou déficits qui ont été constatés depuis la création de l'URPS.

- Rapport de la commission de contrôle (Vote)

La parole est donnée au Dr DROUET qui présente le rapport de la commission de contrôle.

Récapitulatif :

Le bilan est équilibré avec une presqu'égalité entre le bilan passif et le bilan actif. Néanmoins, quelques points ont été soulevés et éclaircis.

Bilan actif :

Les bilans sont stables entre 2023 et 2024, mais on note quelques variations :

- Une petite augmentation des immobilisations corporelles, due à l'achat d'un ordinateur portable pour Mme PECHON en janvier 2024.
- Une faible augmentation des créances. Elles sont composées cette année d'un avoir à recevoir sur les charges locatives des locaux, alors que sur l'année 2023 étaient composées d'acompte sur la location de salles. Ce poste varie en fonction des paiements et des régularisations de charges chaque année. (Pour rappel, entre 2022 et 2023, il y avait eu une baisse des créances).
- L'augmentation de trésorerie de 112 143€ (1 638 206€ - 1 526 063€) est principalement liée au résultat de l'année (+ 142 015€ à voir dans le compte de résultats 2024 contre 114 211 en 2023) compensée par un paiement plus rapide des dettes fin 2024. (Dans le bilan passif : autres dettes 2023 : 26 433€ et autres dettes 2024 : 389€).

Bilan passif :

L'affectation du résultat 2023 (excédent 2023 à voir sur le compte de résultat de 114 211€ en réserve) est noté en report à nouveau.

Le résultat d'exercice a nettement augmenté (de 114 211€ à 142 015€) grâce essentiellement à une baisse des charges plus importante que la baisse des produits.

La baisse des dettes fournisseurs est expliquée par une variation de l'activité (location de salles etc.) et des délais de règlement.

Une baisse significative des dettes est expliquée par un paiement plus rapide des dettes en fin 2024.

Compte de résultat :

On note :

- Une faible diminution des achats entre 2023 et 2024 (333 118€ en 2023 contre 309 425€ en 2024).
- Une augmentation des rémunérations du personnel, mais une diminution des charges sociales.
- Une baisse au niveau des reprises sur provision et amortissement de 55 226€ en 2023 à 36 497€ en 2024 dû à une baisse des encaissements pour les formations en 2024.

Dans les résultats courant avant impôts, il y a des produits exceptionnels de 2800€, correspondant au remboursement d'une formation de 2023 qui a été annulée.

Vote :

Pour : 14

Adoptés à l'unanimité des présents

- Rapports du commissaire aux comptes (rapports sur les conventions réglementées et Rapport sur les comptes annuels) (Vote)

M. CARTENI rappelle ses fonctions auprès de l'URPS Chirurgiens-dentistes HDF.

- Rapport sur les comptes annuels :

Les comptes présentés ont été vérifiés par le commissaire aux comptes, qui certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation du patrimoine à la clôture de l'exercice ». Aucune anomalie n'a été détectée ni dans le compte de résultat, ni dans le bilan (actif et passif).

- Rapport spécial sur les conventions réglementées :

M. CARTENI interroge l'ensemble des élus afin de savoir s'il doit lire quelques passages du rapport sur les conventions réglementées dans lequel est relaté tout ce qu'il s'est passé au cours de l'exercice 2024. Ce rapport ayant été préalablement communiqué aux élus, il n'est pas nécessaire que M. CARTENI procède à la lecture.

Vote pour le rapport du CAC

Pour : 14

Le rapport du commissaire aux comptes est adopté à l'unanimité des présents.

- Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2024 et du rapport Financier sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024 (Vote)

Vote pour l'approbation des comptes et le rapport financier

Pour : 12

Contre : 2 (Dr HERLEM, Dr LEMAN)

Adoptés à la majorité des présents

- Affectation du résultat (Vote)

Vote pour l'affectation du résultat

Pour : 12

Contre : 2 (Dr HERLEM, Dr LEMAN)

Adopté à la majorité des présents

3. Rapport d'activité partiel du 1^{er} semestre 2025

M. Dupont et Mme LEGRAND présentent le rapport d'activité du 1^{er} semestre 2025, complété par le Dr BISERTE.

Les formations « AFGSU 2 » sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) des 5 départements de la région.

On notera l'annulation de quelques sessions initiales faute d'inscriptions suffisantes pour les maintenir (moins de la moitié des places pourvues). Peut-être cela reflète-t-il que la majorité des praticiens soient tous à jour. À noter que les sessions de recyclage, quant à elles, ne rencontrent pas ce type de difficulté.

Le Dr CALOONE suggère de faire un comparatif avec les années précédentes. Cette remarque sera prise en compte lors de la prochaine AG.

Les dates des sessions pour le second semestre sont affichées.

Antibiorésistance

Il s'agit d'un projet porté avec l'URPS Pharmaciens HDF et financé par l'ARS HDF. Nous avons procédé à l'envoi des fiches outils destinées aux pharmaciens sur les pathologies dentaires et aux chirurgiens-dentistes sur le bon usage des prescriptions antibiotiques.

Le 7 mars s'est déroulé un webinaire à destination des pharmaciens sur la thématique : « *Symptomatologies odontologiques : quel rôle pour le pharmacien et l'officine ?* »

A titre informatif, l'URPS a été sollicitée par la Mission ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (MMPIA) pour présenter les travaux engagés. Ceux-ci sont très intéressés par nos outils.

Certibiocide

L'obligation de certification « Certibiocide » imposée aux professionnels utilisant des produits biocides a fait l'objet d'un report au 1^{er} janvier 2026. Nous travaillons avec la Direction Générale de la Prévention des Risques (ministère de la transition écologique) et la DGOS dans le but d'exonérer ou d'adapter cette formation aux chirurgiens-dentistes.

Santé et Environnement

Il s'agit d'un projet porté avec les URPS CD PACA, ARA et IDF. Nous avons finalisé le guide « *Déchets et Chimi au cabinet dentaire : Moins & mieux !* » Ce dernier a été soumis au Ministère de la Transition Écologique pour « labélisation ». Le guide sera publié prochainement.

Obésité Infantile

Le projet obésité infantile est un projet d'« *aller vers* » associant le dispositif M'T Dents et Mission Re-trouve Ton Cap (MRTC) avec Prev'Santé MEL et de la promotion du programme « *Génération sans caries* ».

Nous collaborons avec l'association PREV'SANTE MEL, COPEPPI et le Département d'odontologie pédiatrique de l'UFR3S (Université de Lille) & Amiens. Les objectifs du projet sont d'organiser des sensibilisations interprofessionnelles, recenser et coordonner l'offre de soins post-consultation M'T dents et mener une recherche-action.

Apnée du sommeil

Il s'agit d'une sollicitation de l'UNCAM, dans une démarche de développer et améliorer la prise en charge de l'apnée du sommeil et des Orthèses d'Avancée Mandibulaires (OAM) par les chirurgiens-dentistes. Nous avons questionné l'ensemble des praticiens pour faire un état des lieux des pratiques et nous avons recueilli 219 réponses. Beaucoup ont connaissance de la thématique mais il y a peu de pratique. L'idée serait de former les praticiens sur la prise en charge de l'apnée et des OAM.

Cancer ORL/VADS

Le 29 avril, nous avons reconduit le webinaire sur les signaux d'alertes des cancers ORL/VADS en cabinet dentaire avec l'équipe du COL. 88 chirurgiens-dentistes inscrits ; 33 participants.

Maladies rares

C'est une nouvelle collaboration avec le Réseau O'Rares qui a pris la forme de 3 webinaires :

- *Prise en charge de l'oligodontie : quelle coordination ville-hôpital ?* (le 24/04, 61 inscrits - 23 participants)
- *Les maladies rares ou non diagnostiquées : manifestations oro-faciales et céphalique* (le 19/06, 59 inscrits - 20 participants)
- *Les anomalies de structure dentaire : diagnostic et prise en charge* (le 25/09)

Démographie

Nous avons réalisé un webinaire le 10 juin 2025 sur la thématique « *Installation et attractivité des territoires en Hauts-de-France* ». Animé avec le Conseil Régional des HDF et le Dr Simon GIRARDIN (prix de thèse pour son travail en Grand Est sur l'*Installation des jeunes chirurgiens-dentistes en zones sous-dotées : état actuel et résultats régionaux d'une enquête observationnelle à l'échelle nationale : les différents leviers de dynamisation de l'attractivité d'un territoire au travers d'exemples locaux.*)

L'objectif était de présenter les enjeux régionaux liés aux stratégies et aux politiques publiques d'aménagement du territoire. 80 chirurgiens-dentistes se sont inscrits - 35 ont participé.

Sécurité informatique

Nous avons un projet de journées de sensibilisation sur la sécurité informatique et la protection des données de santé au cabinet dentaire. Les objectifs sont de renforcer les connaissances et les vigilances face aux risques informatiques et de sensibiliser sur la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Parcours coordonné en santé bucco-dentaire en EHPAD

Poursuite de l'expérimentation diligentée par l'ARS avec Handident d'un parcours coordonné en santé bucco-dentaire pour les personnes âgées en EHPAD dans le Boulonnais et le Valenciennois. L'URPS est partenaire de ce projet. Nous avons participé à une réunion avec le Conseil National de l'Ordre et l'ARS pour clarifier le protocole encadrant les prothèses dentaires cassées.

Exercice professionnel

Nous avons organisé un webinaire le 15 mai 2025 dédié au recrutement en cabinet dentaire intitulé « *Comment recruter efficacement ?* », animé par une directrice des ressources humaines. Sur les 53 chirurgiens-dentistes inscrits, 14 ont participé.

Le 19 juin, à Lille, avait lieu un atelier sur la gestion des arrêts de travail, animé par une avocate en droit social. Sur les 15 chirurgiens-dentistes inscrits, 13 ont participé.

Communication

2 newsletters ont été envoyées ayant 2 thématiques ciblées : le nouveau zonage pour la profession et l'antibiorésistance.

3 infos flash ont été communiquées sur les thématiques suivantes : Numérique responsable, l'Accessibilité en cabinet dentaire et les Troubles alimentaires pédiatriques

Nous avons mis à jour la plaquette de l'URPS et procédé à une refonte du site internet afin d'en améliorer la visibilité.

La page Facebook compte 882 abonnés. Le compte LinkedIn en compte 91. 14 publications sont parues sur ces deux réseaux sociaux en ce premier semestre 2025.

Inter URPS

Le projet portant sur les vigilances sanitaires, piloté par l'URPS ML, continue. Un « *serious game* » est construit par un prestataire, l'École du Numérique, qui s'occupera de la partie développement web du dispositif intégrant les différentes vigilances sanitaires en fonction des professions : Cosmétovigilances, pharmacovigilances, matériovigilances... etc.

L'URPS Chirurgiens-Dentistes travaillera avec le prestataire et l'URPS ML sur des cas concrets de matériovigilances.

Parallèlement, l'URPS ML, en lien avec l'ARS, a travaillé pour développer et adapter un outil de l'URPS Médecins Nouvelle Aquitaine, MEDVIGIE, qui permettrait de déployer une application de veille, d'alerte et de gestion crises sanitaires.

Des réunions et des actions ont été réalisées sur la thématique du numérique en santé, projet porté par l'URPS, précisément sur la cybersécurité, l'e-réputation et la télésanté.

Commission

L'URPS a participé au jury du Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) le 14 janvier.

4. Date, heure et lieu de la prochaine AG

La prochaine Assemblée Générale est fixée le mercredi 10 décembre 2025 à Lille à 15h.

5. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Secrétaire
Dr Christelle MOLLET



Le Président
Dr Thomas BALBI

